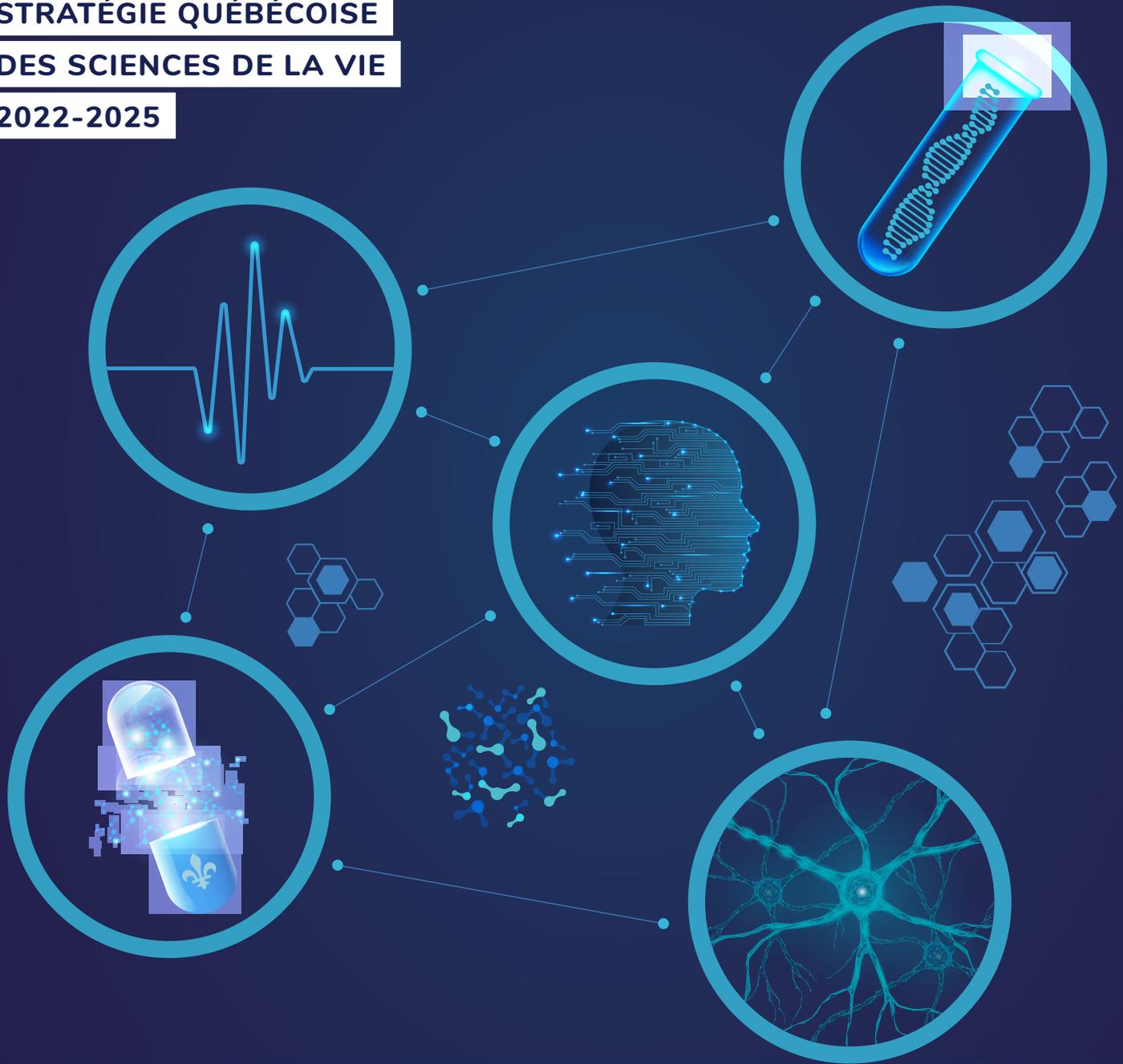


UTILISER NOTRE INGÉNIOSITÉ POUR FAIRE ÉVOLUER LA SANTÉ

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE

DES SCIENCES DE LA VIE

2022-2025

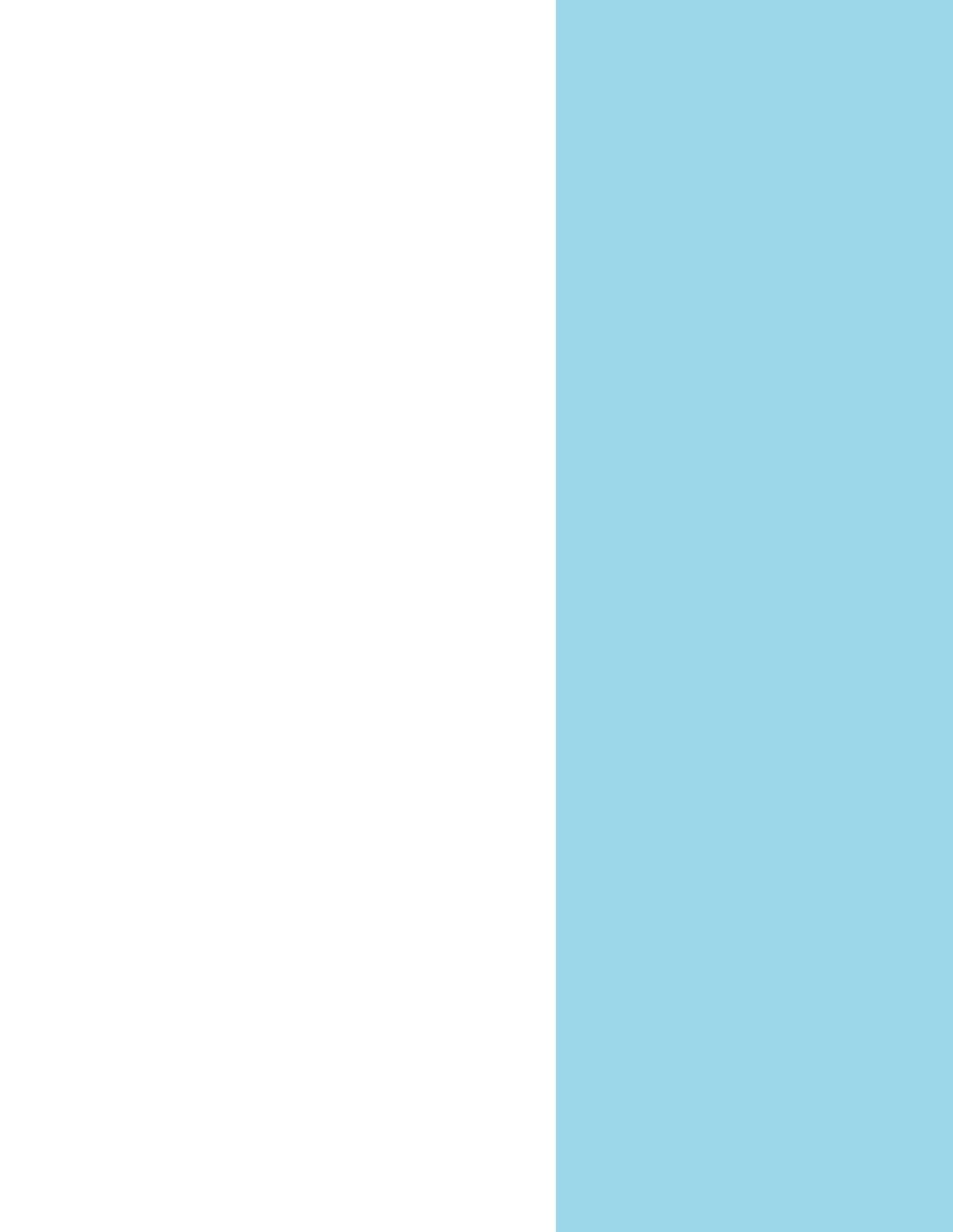


UTILISER NOTRE INGÉNIOSITÉ POUR FAIRE ÉVOLUER LA SANTÉ

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE

DES SCIENCES DE LA VIE

2022-2025



MOT DU PREMIER MINISTRE



La crise sanitaire a mis en lumière le rôle stratégique de notre industrie des sciences de la vie. Durant cette période exceptionnelle, plusieurs acteurs de l'écosystème ont uni leurs forces pour proposer des solutions efficaces qui ont contribué à la lutte contre la COVID-19.

Nous avons notamment constaté les avantages de disposer d'une capacité de production de médicaments et de vaccins, et de fabriquer chez nous des produits et des équipements de santé essentiels. Nous avons mesuré toute l'importance d'être plus autonomes sur le plan des approvisionnements.

Nous possédons les atouts et l'expertise nécessaires pour mieux répondre à la demande du marché québécois, mais aussi pour nous démarquer sur la scène mondiale. Notre écosystème des sciences de la vie est solide et diversifié. Il s'appuie sur des experts de haut niveau et sur d'importantes capacités de recherche et de production.

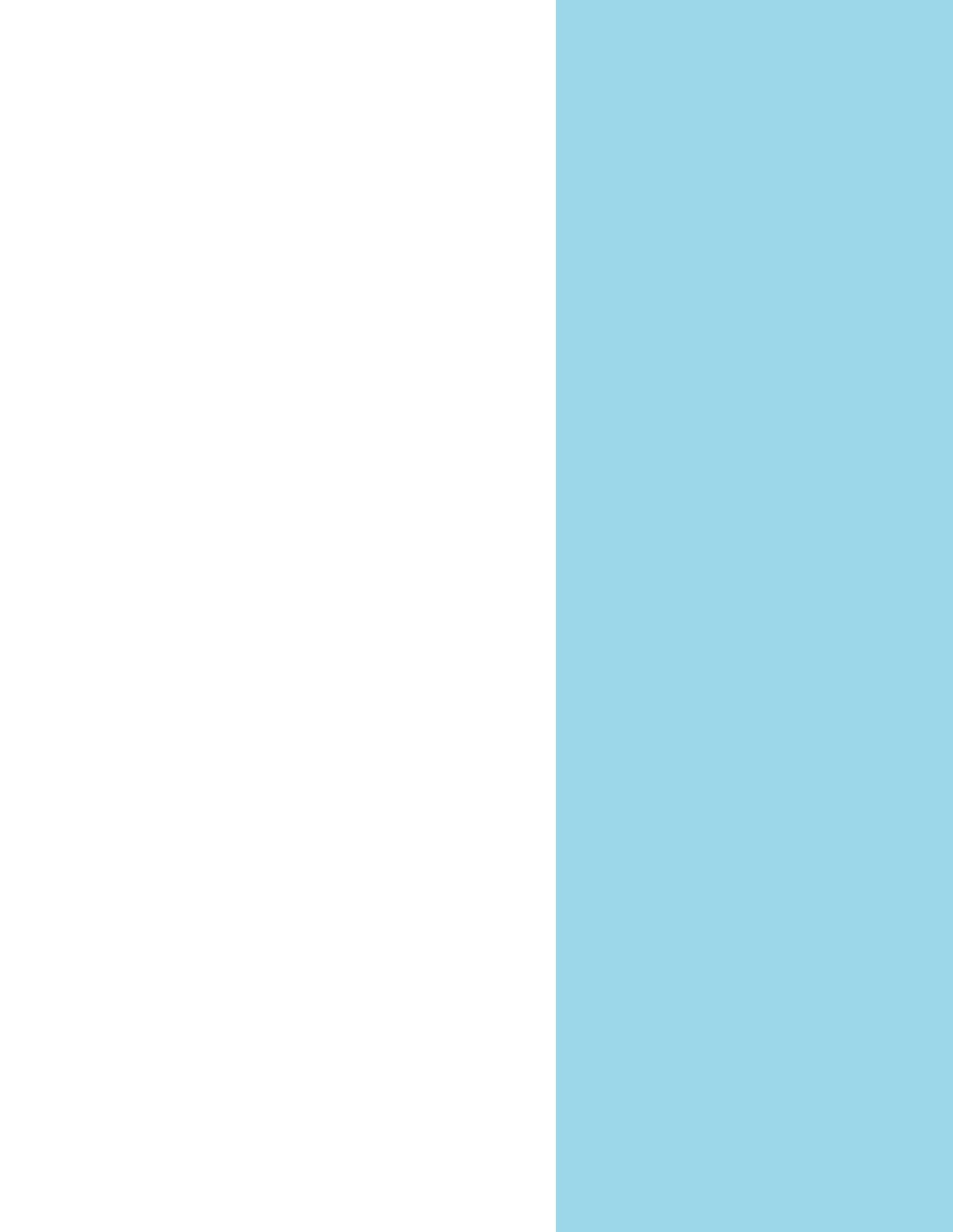
Avec la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025, le gouvernement du Québec vient renforcer son appui au secteur. Nous voulons intensifier la collaboration entre les chercheurs et les entrepreneurs afin de relever les grands défis de santé, de soutenir l'émergence et la croissance d'entreprises innovatrices, d'attirer et de concrétiser plus rapidement des projets d'investissement, et de stimuler la commercialisation de nos innovations.

Notre vision pour les prochaines années est simple : continuer d'innover pour être plus autonomes tout en générant plus d'exportations.

Le premier ministre du Québec,

A handwritten signature in black ink, which reads "François Legault". The signature is written in a cursive, flowing style.

François Legault



MOT DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION



Afin de soutenir une croissance économique durable dans un environnement mondial compétitif, le Québec doit miser sur les secteurs qui disposent des atouts lui permettant de se démarquer à l'international.

Fortes d'un tissu industriel diversifié, d'expertises de pointe issues des centres de recherche publics — par exemple en médecine de précision —, d'un écosystème reconnu en intelligence artificielle ainsi que d'une main-d'œuvre qualifiée, les sciences de la vie font partie des créneaux stratégiques du Québec.

Le contexte économique favorise ce secteur, mais la concurrence mondiale demeure féroce. Le gouvernement du Québec souhaite donc adapter son soutien afin de saisir toutes les occasions d'affaires.

Avec la Stratégie québécoise des sciences de la vie (SQSV) 2022-2025, le Québec stimulera encore plus les investissements privés, développera de nouvelles filières dans des domaines d'avenir et renforcera les chaînes d'approvisionnement locales et internationales. Celle-ci vise également à favoriser l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre, la formation et l'attraction des talents.

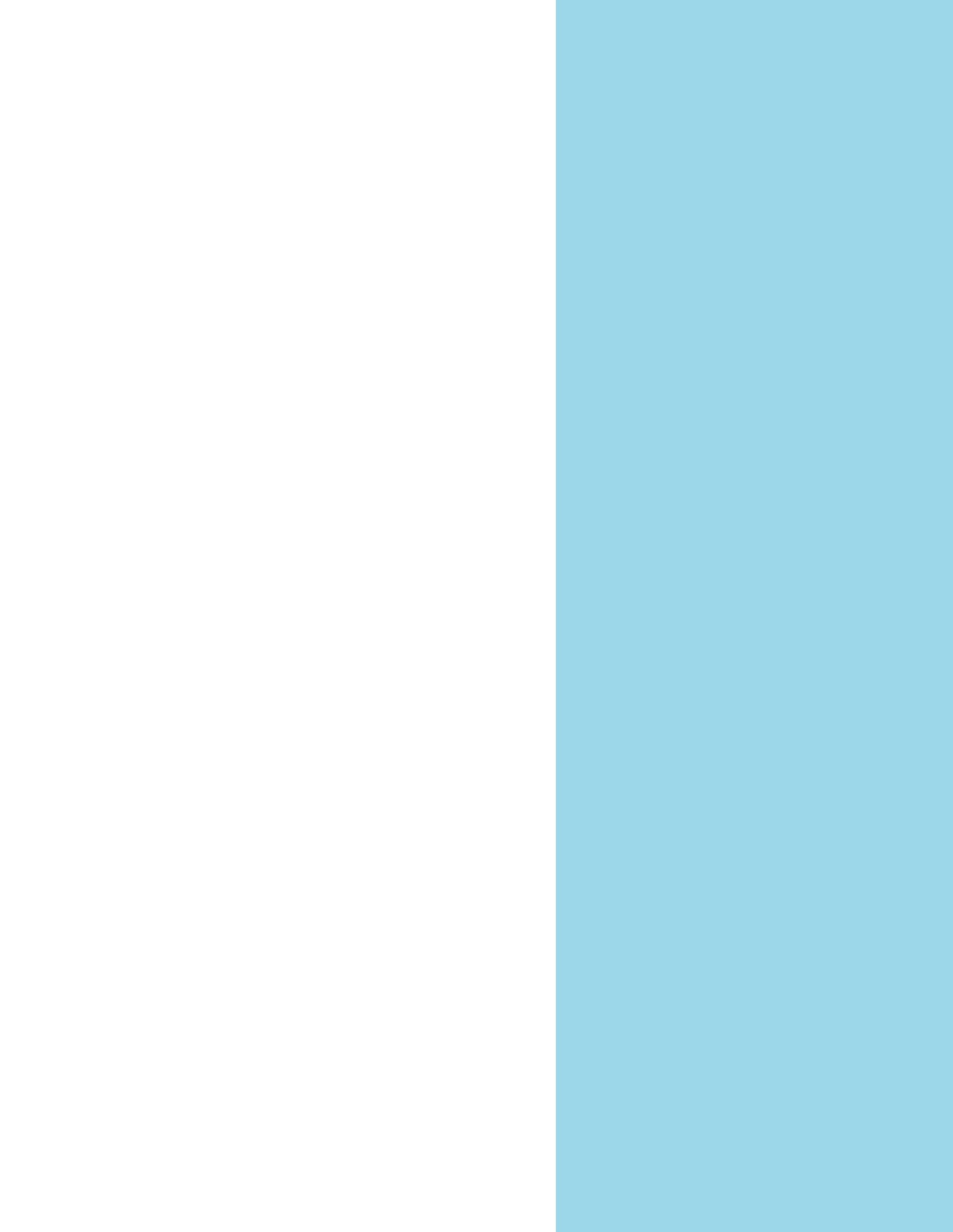
Dotée d'un cadre financier de 211 millions de dollars sur trois ans, la SQSV 2022-2025 guidera nos interventions en encourageant la croissance des entreprises. Elle permettra de générer des investissements privés évalués à 4 milliards de dollars d'ici 2025.

Cette stratégie mettra sur les synergies, les forces et l'expertise de tout l'écosystème pour faire progresser l'industrie et l'amener à réaliser tout son potentiel!

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation
et ministre responsable du Développement économique régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Fitzgibbon', written in a cursive style.

Pierre Fitzgibbon



MOT DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX



L'un de nos objectifs avec la Stratégie québécoise des sciences de la vie (SQSV) 2022-2025 est d'appuyer la recherche et l'innovation afin d'offrir aux Québécois des services de santé modernes et innovants. C'est dans cette optique que l'on entend encourager une meilleure intégration des innovations ainsi que la valorisation des renseignements, comme indiqué dans notre plan en santé.

D'ailleurs, nous avons été transparents quant à notre volonté de réformer la gouvernance de l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous voulons accélérer l'adoption de pratiques et de produits novateurs qui répondent directement à nos priorités et aux besoins des Québécois.

La pandémie que nous avons traversée nous a fait réaliser la nécessité de miser sur l'écosystème local pour augmenter notre autonomie non seulement en santé, mais aussi en sciences de la vie. Pour y arriver, il est clair que nous devons innover et améliorer nos capacités manufacturières.

Ces objectifs ne pourront toutefois se concrétiser qu'en favorisant la collaboration entre tous les partenaires concernés, en réduisant les barrières à l'innovation et en encourageant le partage des meilleures pratiques entre nos établissements de santé.

Élaborée à la suite d'une vaste consultation, la SQSV 2022-2025 répondra aux besoins des entreprises et leur permettra de mieux soutenir notre réseau.

Le ministre de la Santé des Services sociaux,



Christian Dubé



MOT DE GUY LEBLANC



Favoriser l'essor d'un secteur porteur pour le développement économique du Québec

L'industrie des sciences de la vie est l'un des secteurs les plus dynamiques et innovateurs du Québec.

À travers la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025, Investissement Québec entend soutenir la croissance de cette industrie, qui se distingue par sa capacité d'innovation et sa volonté de collaboration, en plus de faire rayonner le Québec comme un lieu propice à l'investissement.

En alliant nos forces à celles des autres joueurs sur le marché, et en comblant certaines carences dans la chaîne des capitaux, nous visons à être encore plus présents dans ce secteur stratégique et à en favoriser l'essor. La Stratégie nous permettra aussi de soutenir les entreprises québécoises en les conseillant, en les appuyant financièrement et en accélérant leur croissance pour développer un écosystème complet, fort et durable.

Investissement Québec est déterminé à jouer son rôle de partenaire incontournable de la croissance des entreprises pour faire des sciences de la vie un véritable pilier de l'économie québécoise.

Le président-directeur général d'Investissement Québec,

Guy Leblanc

Cette publication a été réalisée par la Direction des sciences de la vie en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications à equipeweb@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place d'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698

Sans frais : 1 866 680-1884

Télécopieur : 418 644-0118

Courriel : info@economie.gouv.qc.ca

Site Web : economie.gouv.qc.ca

Dépôt légal — Mai 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

IBN 978-2-550-91675-8 (version électronique)

IBN 978-2-550-91674-1 (version imprimée)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec — 2022

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PREMIER MINISTRE	V
MOT DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION	VII
MOT DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	IX
MOT DE GUY LEBLANC	XI
INTRODUCTION	3
L'industrie des sciences de la vie : un écosystème dynamique et connecté	4
Les occasions à saisir	5
Une stratégie issue d'une large consultation	6
La Stratégie en bref	6
AXES ET MESURES	9
Axe 1 – Générer des synergies pour relever les grands défis de santé	9
Mesure 1 – Miser sur l'expertise pour accélérer l'innovation	10
Mesure 2 – Innover grâce à la valorisation des renseignements de santé	15
Axe 2 – Développer le capital humain et attirer les talents	17
Mesure 3 – Attirer de nouveaux talents en sciences de la vie	18
Mesure 4 – Former une main-d'œuvre adaptée aux besoins de l'industrie	20
Axe 3 – Soutenir la création et la croissance d'entreprises innovatrices	23
Mesure 5 – Renforcer l'offre d'infrastructures et d'accompagnement	24
Mesure 6 – Assurer la continuité de la chaîne de financement	25
Axe 4 – Attirer et concrétiser des projets d'investissement	29
Mesure 7 – Renforcer les capacités industrielles du Québec	30
Mesure 8 – Promouvoir les forces et les succès de l'écosystème québécois à l'international	32
Axe 5 – Stimuler la commercialisation des innovations	35
Mesure 9 – Soutenir la commercialisation locale des innovations	36
Mesure 10 – Accompagner les entreprises québécoises dans leurs projets d'exportation et d'internationalisation	39
Conclusion	40
ANNEXE	41
La Stratégie québécoise des sciences de la vie – cadre financier 2017-2022 (faits saillants)	41
La Stratégie québécoise des sciences de la vie – cadre financier 2022-2025	43



Source : Medicom

INTRODUCTION

L'industrie des sciences de la vie en un clin d'œil

Le secteur des sciences de la vie est une industrie importante au Québec, avec des livraisons dont la valeur totalisait 5,7 milliards de dollars en 2020. Cette somme représente 3,7 % de l'ensemble des livraisons des entreprises manufacturières¹.

Le secteur regroupe près de 715 entreprises qui emploient quelque 36 930 personnes. Il génère presque autant d'emplois dans des centres de recherche publics et diverses entreprises de services connexes².

Les sciences de la vie intéressent près de 30 000 étudiants inscrits dans des programmes collégiaux et universitaires qui produisent 7 600 diplômés par année³.

1. Statistique Canada, données de 2020, compilation : Direction générale du développement des industries, ministère de l'Économie et de l'Innovation, mars 2022.

2. Données du recensement 2020, réalisation : Direction des sciences de la vie, ministère de l'Économie et de l'Innovation.

3. Statistique Canada, données de 2019, compilation spéciale basée sur l'Enquête sur la population active et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

L'industrie des sciences de la vie : un écosystème dynamique et connecté

Les entreprises en sciences de la vie développent et commercialisent des produits, des plateformes, des procédés ainsi que des services spécialisés et innovants en lien avec la santé humaine ou animale.

Ce secteur industriel est très dynamique et stratégique, bien qu'il évolue dans un contexte hautement réglementé. Sa croissance passe inévitablement par la recherche et l'innovation ainsi que par une adéquation entre les produits développés et les besoins des systèmes de santé. La présence de talents avec des formations spécialisées s'avère également incontournable.

Une collaboration étroite entre tous les acteurs de l'écosystème, comme l'industrie, les centres de recherche publics et de transfert ainsi que les organisations d'intermédiation permet d'optimiser la recherche, l'innovation et l'adoption en milieu réel. Un vaste réseau de fournisseurs de produits et de services spécialisés gravite aussi autour de ce secteur. Il fournit des services et de l'expertise qui incluent la recherche et le développement, la gestion d'études cliniques, la fabrication de produits, la gestion réglementaire et la distribution vers les différents marchés.

Le régime public universel d'assurance maladie du Québec offre des soins de santé et d'hospitalisation gratuits à l'ensemble de la population québécoise. À la différence d'autres industries, le marché est dans ce cas-ci restreint principalement à un client unique. Les établissements de santé et de services sociaux jouent donc un rôle central dans le développement de l'innovation, puisqu'ils y contribuent à titre de partenaires et, à terme, en tant que clients. Les établissements agissent en outre comme milieux de démonstration ou comme vitrines technologiques. Ce rôle peut servir de tremplin à plusieurs entreprises en leur permettant ensuite d'exporter leurs produits à l'international.



Source : GSK Canada, bureaux administratifs et usine de production de Sainte-Foy

Les occasions à saisir

La pandémie de la COVID-19 a mis en avant-plan le rôle crucial de l'écosystème des sciences de la vie. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs lancé, dès le début de la crise et de concert avec plusieurs partenaires des milieux scientifiques et industriels⁴, un appel de propositions afin de soutenir des projets de recherche et d'innovation qui permettent de lutter contre le virus et d'atténuer ses conséquences. Plusieurs innovateurs et équipes de recherche ont répondu à l'appel. De plus, un grand nombre d'entreprises ont fait preuve d'agilité en adaptant leur chaîne de production pour produire des équipements de protection et soutenir rapidement les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux.

Partout dans le monde, des technologies novatrices ont été développées et adoptées en quelques mois plutôt qu'en plusieurs années. Le Québec a également relevé ce défi avec brio. Les leçons tirées de cet épisode de l'histoire reflètent l'immense potentiel d'adaptation du secteur. Toutefois, elles ont aussi mis en lumière la nécessité de sécuriser les chaînes d'approvisionnement locales et d'améliorer leur fiabilité, particulièrement pour certains produits ou services plus stratégiques. Le Québec dispose déjà d'un tissu industriel fort, mais doit veiller à le renforcer en améliorant notamment sa compétitivité. Il doit disposer d'infrastructures de pointe et d'une chaîne de financement complète pour soutenir le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Le maintien d'un environnement d'affaires propice aux partenariats entre les entreprises de toute taille et les différents acteurs de l'écosystème doit aussi demeurer une priorité.

L'innovation québécoise fait partie de la solution pour relever les défis auxquels fera face le système de santé et de services sociaux québécois de demain, notamment sur le plan de la promotion de saines habitudes de vie, de la prévention, des soins à domicile, de la médecine personnalisée, de la génomique ou de la protéomique, et pour encadrer la mobilité de même que la valorisation responsable des renseignements de santé. Un meilleur accès au marché local et un arrimage ciblé entre l'offre et les besoins réels du réseau de la santé et des services sociaux permettront de tirer profit des innovations d'ici et de mieux outiller les entreprises québécoises dans leur conquête des marchés internationaux.

Enfin, l'expertise, les talents et une culture d'innovation sont des atouts du Québec pour développer l'industrie, favoriser les investissements et attirer des capitaux étrangers. Il sera donc crucial de maintenir et de renforcer ces importants piliers du secteur des sciences de la vie.

4. Ministère de la Santé et des Services sociaux et son Bureau de l'innovation, les Fonds de recherche du Québec, le Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM), le Consortium industriel de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec (MEDTEQ+), PRIMA Québec, Prompt, Génome Québec, l'Institut TransMedTech et l'Institut de valorisation des données (IVADO).

Une stratégie issue d'une large consultation

Le Québec dispose d'une stratégie des sciences de la vie depuis l'année 2017. Les réalisations attribuables à cette stratégie sont présentées en annexe. Afin d'adapter son intervention au nouveau contexte mondial, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, a réalisé une démarche de consultation auprès des acteurs de l'écosystème. Plus d'une vingtaine de mémoires ont été reçus et près de 70 personnes représentant l'ensemble des parties prenantes ont été rencontrées au cours de l'année 2021 à l'occasion de cinq chantiers de travail. Ces personnes provenaient de multinationales, de PME, de jeunes pousses, d'établissements d'enseignement supérieur, d'établissements de santé et de services sociaux, d'organismes ainsi que d'autres ministères.

Le renouvellement de la Stratégie est le fruit des réflexions et des propositions issues de cette démarche consultative. Les actions sont complémentaires et arrimées à celles de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation.

La Stratégie en bref

La Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 vise à adapter le soutien offert au secteur afin qu'il se prépare pour d'autres défis sanitaires et renforce sa position dans un contexte mondial hautement compétitif à la suite de la pandémie de la COVID-19.

La Stratégie s'appuie sur un cadre financier de 211 millions de dollars sur trois ans, soit des années 2022-2023 à 2024-2025, dont 110 millions de dollars (M\$) en nouveaux crédits. Cela permettra des interventions d'une valeur de 569 M\$ afin de soutenir des investissements directs estimés à près de 2 milliards de dollars (G\$).

La Stratégie repose sur cinq axes d'intervention :

AXES	CRÉDITS TOTAUX	INTERVENTIONS FINANCIÈRES ⁵	INVESTISSEMENTS TOTAUX (PUBLICS/PRIVÉS)
Axe 1 – Générer des synergies pour relever les grands défis de santé.	57 M\$	57 M\$	112,5 M\$
Axe 2 – Développer le capital humain et attirer les talents.	5,1 M\$	5,1 M\$	10,2 M\$
Axe 3 – Soutenir la création et la croissance d'entreprises innovatrices.	37,5 M\$	91 M\$	282 M\$
Axe 4 – Attirer et concrétiser des projets d'investissement.	91,4 M\$	396,6 M\$	1 543,2 M\$
Axe 5 – Stimuler la commercialisation des innovations.	19,6 M\$	19,6 M\$	23,6 M\$
Total	210,6 M\$	569,3 M\$	1 971,5 M\$

5. Montant total du soutien gouvernemental, y compris notamment la contribution non remboursable, le prêt et l'équité.

L'atteinte des cibles suivantes est visée :

- 1 Générer des investissements privés de 4 milliards de dollars sur trois ans⁶.
- 2 Développer de nouvelles filières industrielles dans des créneaux d'avenir, comme l'ARNm, l'intelligence artificielle appliquée au diagnostic et à la santé, la médecine de précision, les thérapies cellulaires et géniques ainsi que le développement de produits biologiques, y compris les vaccins.
- 3 Accentuer la présence des entreprises québécoises dans les chaînes d'approvisionnement locales du réseau de la santé et des services sociaux et à l'international.

Une collaboration étroite entre les différents ministères concernés, particulièrement le ministère de l'Économie et de l'Innovation de même que le ministère de la Santé et des Services sociaux, sera au centre de la réussite de cette stratégie. Ainsi, autant l'industrie que l'ensemble de la population québécoise pourront en bénéficier.

Un suivi de la Stratégie sera réalisé avec les associations sectorielles.



6. Les investissements privés 2022-2025 comprennent les investissements en recherche-développement du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le recensement des investissements en immobilisation soutenus ou non par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, les investissements en capital de risque, les autres retombées liées à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie et les investissements répertoriés par l'industrie.



AXES ET MESURES

Axe 1

Générer des synergies pour relever les grands défis de santé

Les entreprises du secteur des sciences de la vie travaillent fréquemment en partenariat avec les universités, les collèges et les centres de recherche des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Les experts cliniques et les chercheurs qui y exercent leurs activités sont des ressources incontournables. De plus, la recherche collaborative représente une occasion pour les entreprises de disposer de tout un éventail d'expertises nécessaires au développement des innovations. Elle permet également un premier contact avec un éventuel marché.

Le gouvernement prévoit deux mesures qui favoriseront le développement et la maturation des innovations québécoises. Ces mesures permettront également de relever les grands défis de santé d'aujourd'hui et de demain en misant sur l'innovation :

- Miser sur l'expertise pour accélérer l'innovation.
- Innover grâce à la valorisation des renseignements de santé.

INTERVENTION FINANCIÈRE 2022-2025	INVESTISSEMENT TOTAL (PUBLIC/PRIVÉ) 2022-2025
57 M\$	112,5 M\$

Mesure 1

Miser sur l'expertise pour accélérer l'innovation

Le Québec possède une capacité de recherche et de développement de calibre international qui représente un moteur économique majeur. Les chercheurs des milieux collégial et universitaire ainsi que du milieu de la santé jouent un rôle déterminant dans la découverte et le développement d'innovations provenant du Québec et d'ailleurs. La grande qualité de leurs travaux et la présence d'infrastructures de pointe attirent aussi des investissements privés considérables. La Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 s'appuiera sur ces forces pour favoriser l'émergence et la maturation d'innovations industrielles.

Le déploiement du Réseau d'évaluation et de l'innovation en santé (REIS)

Les entreprises investissent des sommes importantes dans le développement de leurs produits jusqu'à leur mise en marché. En impliquant rapidement les patients et les milieux de soins, les entreprises peuvent ajuster rapidement leur produit, réduisant ainsi les coûts et les risques tout en répondant mieux aux besoins.

À la suite d'un premier appel de projets doté d'une enveloppe de 3,3 M\$ et lancé en 2021, six établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont reçu une aide financière du ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les projets permettent de développer une expertise en évaluation des technologies en santé et de mutualiser les connaissances et les expériences. Ainsi, les équipes qui y travailleront posséderont des connaissances cliniques, méthodologiques et administratives pointues ou y auront accès. Les experts seront disponibles pour tester et mesurer la valeur des innovations industrielles en milieu réel.

Le Réseau d'évaluation et de l'innovation en santé (REIS) vise également à faciliter l'interface entre les entreprises et les experts en évaluation et à accélérer leur accès au marché. Les entreprises disposeront d'un catalogue de services experts dès les premières étapes du développement de l'innovation jusqu'à son évaluation en milieu réel de soins, en passant par les études nécessaires aux instances règlementaires et aux agences de remboursement au Québec et dans d'autres administrations.

Le gouvernement du Québec continuera de soutenir les six premiers établissements et souhaite ajouter de nouveaux établissements désireux de participer au REIS. Les entreprises pourront avoir recours aux sommes prévues au Programme innovation pour soutenir leurs projets d'évaluation dans les établissements du REIS.

Un environnement de recherche clinique efficace, innovant et de haute qualité

La recherche clinique est un des piliers du développement de médicaments et de technologies médicales. Les bénéfices qui y sont associés touchent plusieurs aspects à la fois humain, sociétal et économique. Ils permettent notamment :

- d'accéder plus rapidement à des médicaments innovants au stade expérimental, en particulier lorsqu'ils visent à traiter des maladies rares ou pour lesquelles aucun traitement n'existe ;
- d'attirer et d'injecter des investissements privés importants ; par exemple, en 2020, les entreprises pharmaceutiques et biopharmaceutiques ont investi quelque 200 milliards de dollars en recherches cliniques à travers le monde⁷.

En 2017 et à nouveau en 2021, la Stratégie a soutenu la mise en place et les activités de CATALIS afin d'optimiser l'environnement de la recherche clinique pour l'industrie au Québec, dans le but de maximiser les investissements privés, accélérer le développement de soins novateurs pour les patients et améliorer le positionnement du Québec sur l'échiquier mondial. Les actions de CATALIS visent à soutenir les équipes de recherche dans les établissements de santé et de services sociaux. Elles ont également comme objectif d'améliorer les capacités de ces équipes par l'ajout d'infrastructures informatiques adaptées, le partage d'outils, l'optimisation et l'harmonisation des pratiques ainsi que le développement et la mise en place d'approches innovantes. C'est dans ce contexte que CATALIS travaille à instaurer un service centralisé d'évaluation accélérée des études cliniques multicentriques.

CATALIS

Le réseau public-privé CATALIS travaille à la création d'un nouveau service d'évaluation ACCÉLÉRÉE qui vise à autoriser le démarrage d'études cliniques financées par l'industrie en moins de huit semaines. Un premier projet pilote, réalisé avec la participation de quatre établissements du réseau de la santé et des services sociaux, a permis de réduire le temps de démarrage d'une étude de 75 %. Trois des quatre établissements ont autorisé le démarrage d'une étude en huit semaines. Ils se sont ainsi classés en tête des sites les plus rapides au monde, devant plus de 1 000 autres établissements dans une quarantaine de pays. Le quatrième a également démontré une grande rapidité en autorisant le projet en dix semaines et en obtenant la cinquième position mondiale. CATALIS entend poursuivre la phase pilote du service avec ses membres publics et privés jusqu'à l'automne 2022, puis offrira son service aux entreprises pharmaceutiques non membres (catalisquebec.com/fr).

7. Total global pharmaceutical R&D spending 2012-2026 ; <https://www.statista.com/statistics/309466/global-r-and-d-expenditure-for-pharmaceuticals/>

L'évolution du modèle d'étude clinique

À l'international, la pandémie de la COVID-19 a fait évoluer le modèle d'étude clinique traditionnel vers un modèle décentralisé dans lequel une proportion importante des activités est désormais réalisée au domicile des patients. Le modèle traditionnel d'étude a fait place à la télémédecine, aux objets connectés et à de nouveaux outils, comme le consentement électronique et l'évaluation électronique des résultats cliniques. Le consensus international qui émerge suggère que cette approche ou une approche hybride pourrait devenir une pratique courante. Les avantages sont nombreux, notamment quant à l'efficacité de l'exécution de l'étude, aux bénéfices financiers, au recrutement et à la satisfaction des participants. De nombreux enjeux doivent toutefois être résolus, notamment en matière de qualité des données, de logistique pour les sites, d'engagement des patients et de réglementation.

Le soutien de l'innovation industrielle

Afin d'encourager les investissements en recherche et de valoriser la collaboration entre les secteurs public et privé en sciences de la vie, le gouvernement entend reconduire son soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI). Ces organismes d'intermédiation ont pour mission d'arrimer le développement technologique des entreprises avec les travaux réalisés dans les établissements de recherche du Québec. À cette fin, le gouvernement soutiendra la bonification des enveloppes du Programme innovation et du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation.

Programme innovation

Le Programme innovation, administré par Investissement Québec, aide les entreprises et les regroupements d'entreprises à réaliser des projets d'innovation pour mettre au point un nouveau produit ou procédé ou encore pour améliorer considérablement un produit ou un procédé existant, de la planification jusqu'à la commercialisation. Les dépenses associées à la réalisation d'une partie des projets d'entreprise dans les centres de recherche publics sont également admissibles au programme.

Faciliter la démonstration de la valeur clinique, sociétale et économique des innovations québécoises en technologies médicales

Avant de connaître un succès commercial, une entreprise doit démontrer la valeur clinique, sociétale et économique de son innovation. Cette démonstration se réalise notamment dans le cadre d'études en milieu réel de soins ou de vie. Ces études sont par la suite analysées afin de guider la prise de décision des agents payeurs quant à l'acquisition de l'innovation.

Le gouvernement entend aider les entreprises de technologies médicales à investir judicieusement dans ces études. Il soutiendra donc l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) dans la réalisation d'activités de communication à l'intention des développeurs québécois qui travaillent sur des innovations technologiques prometteuses. Ces derniers pourront ainsi s'appuyer sur ces informations dans leur processus de recherche et développement.

Investissement Québec soutient également les entrepreneurs dans cette démarche au moyen de programmes de financement qui permettent de réaliser les études nécessaires à une éventuelle commercialisation locale ou internationale.

La collaboration pour relever les défis de demain

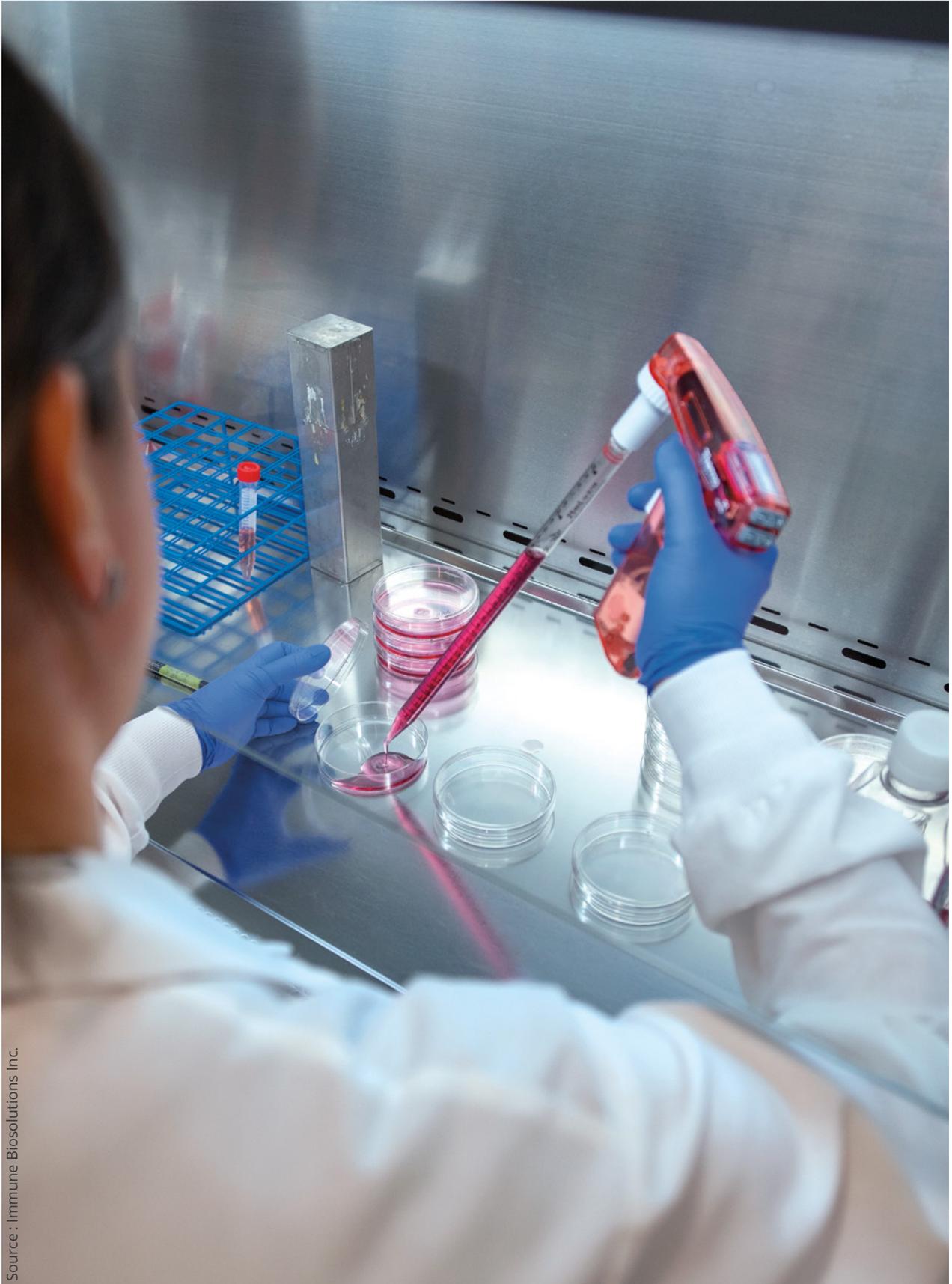
Le cycle de découverte et de développement d'innovations en sciences de la vie est généralement très long, de sorte que l'obtention des résultats prend souvent des années. La pandémie de la COVID-19 a toutefois permis de démontrer la réactivité de l'industrie et l'effet d'une meilleure synergie entre tous les acteurs de l'écosystème. Cette mobilisation doit maintenant servir de référence pour relever les défis de demain.

Le gouvernement investira dans la réalisation de projets structurants et ambitieux qui permettront de créer des partenariats entre les membres de l'écosystème. Ces projets viseront à enrichir le tissu industriel québécois et à le placer à l'avant-garde en matière de besoins et de tendances internationales. Un comité de concertation multipartite incluant l'industrie, des cliniciens de même que des partenaires publics et parapublics définira les thèmes et l'aspect porteurs des investissements considérés. La résistance aux antibiotiques, la préparation aux futures pandémies et le développement de thérapies novatrices pourraient faire partie de ces thèmes.

Zones d'innovation

Le gouvernement du Québec mise également sur les zones d'innovation pour augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. Il prévoit y réunir des acteurs de la recherche, de l'industrie, des milieux de l'enseignement et de l'entrepreneuriat. Une zone d'innovation est le regroupement d'une communauté d'intérêts autour d'un milieu de vie attractif et durable.

Considérant l'aspect stratégique du secteur des sciences de la vie, le ministère de l'Économie et de l'innovation et Investissement Québec fourniront de l'accompagnement pour les projets de zones d'innovation en santé qui sont en cours d'élaboration. Le but consiste à faire du Québec un chef de file dans des secteurs prometteurs qui visent à répondre aux défis prioritaires du système de santé.



Source : Immune Biosolutions Inc.

Mesure 2

Innover grâce à la valorisation des renseignements de santé

La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière parmi la population et les autorités gouvernementales la nécessité d'un accès efficace aux renseignements dont disposent les établissements de santé et de services sociaux, et ce, dans le respect du droit à la vie privée.

Grâce à son expertise en technologies numériques comme l'intelligence artificielle, le Québec peut valoriser les renseignements de santé pour appuyer aussi l'avancement de la recherche médicale et le développement de technologies. Ces progrès accélèrent la découverte et le développement de nouveaux traitements. Ils facilitent également la détection de maladies et améliorent les diagnostics.

Le développement de plateformes dans les établissements de santé et de services sociaux

Le développement de projets pilotes a démontré la possibilité de mobiliser et d'analyser les renseignements de santé et de services sociaux dans les établissements aux fins de gestion, de recherche et d'innovation. De plus, des travaux ont été réalisés sur l'utilisation responsable, la gouvernance et l'organisation des données. Une communauté de pratique soutient désormais la mutualisation des connaissances.

Dans la foulée de ces travaux, le ministère de l'Économie et de l'Innovation continuera de soutenir les projets de développement et d'implantation de plateformes par d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces projets agiront comme pilotes en prélude à la mobilité et la valorisation des renseignements de santé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (voir l'encadré).

Plus particulièrement, le gouvernement du Québec :

- continuera de soutenir l'aménagement et la gestion de plateformes liées à la mobilité des renseignements de santé ;
- bonifiera son soutien à des projets qui permettront la réflexion et l'expérimentation en vue d'une utilisation éthique et responsable des renseignements de santé afin d'en assurer l'acceptabilité sociale. Les comités d'éthique des établissements encadreront, selon leurs mandats, la réalisation des projets. Ces derniers seront ciblés et réalisés sous la gouvernance d'un comité interministériel auquel participeront le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Fonds de recherche du Québec — Santé.

Projet de loi n° 19 – Loi sur les renseignements de santé et des services sociaux

Le 3 décembre 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déposé le projet de loi n° 19, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives. Ce projet de loi encadre la consultation et la protection des renseignements personnels de santé et de services sociaux tout au long de leur cycle de vie. Il établit les normes applicables afin de permettre la mobilité de ces renseignements pour améliorer la qualité des services offerts à la population aux fins de recherche et d'innovation. Il vise également à favoriser une gestion du système de santé et des services sociaux basée sur la connaissance des besoins des personnes et leur utilisation des services.



Source: Immune Biosolutions Inc.

Axe 2

Développer le capital humain et attirer les talents

Une main-d'œuvre qualifiée est essentielle pour soutenir la croissance attendue du secteur des sciences de la vie au Québec. Le capital humain est le pilier fondamental du développement du secteur. Afin de maintenir la compétitivité du Québec, le gouvernement prévoit mettre en œuvre deux mesures :

- Attirer de nouveaux talents en sciences de la vie.
- Former une main-d'œuvre adaptée aux besoins de l'industrie.

INTERVENTION FINANCIÈRE 2022-2025	INVESTISSEMENT TOTAL (PUBLIC/PRIVÉ) 2022-2025
5,1 M\$	10,2 M\$

Mesure 3

Attirer de nouveaux talents en sciences de la vie

Le Québec peut compter sur des établissements d'enseignement de calibre mondial pour fournir une relève de choix au secteur des sciences de la vie. Il s'avère toutefois primordial de faciliter l'intégration de cette relève au marché du travail. Pour y parvenir, le gouvernement entend promouvoir les carrières en sciences de la vie auprès des étudiants et des récents diplômés. Il veut aussi inciter les petites et moyennes entreprises à faire appel à cette relève pour combler leurs besoins.

Attirer des talents mondiaux au Québec

Le gouvernement du Québec a mis en place des incitatifs importants afin d'attirer des talents mondiaux, notamment un congé fiscal pour les experts étrangers. Cette mesure vise à faciliter le recrutement à l'étranger d'experts reconnus pour travailler à la mise en œuvre de projets d'innovation dans des entreprises privées québécoises. Ce congé fiscal provincial, dont le bénéficiaire direct est l'employé étranger, est d'une durée maximale de 60 mois consécutifs. Il s'applique au salaire reçu par l'expert étranger sur :

- 100 % de son revenu imposable les deux premières années ;
- 75 % la troisième année ;
- 50 % la quatrième année ;
- 25 % la cinquième année.

Accroître la promotion des carrières en sciences de la vie

La promotion des carrières joue un rôle important pour informer la relève sur les perspectives dans le secteur des sciences de la vie. Le gouvernement du Québec souhaite accroître la promotion des carrières en sciences de la vie en soutenant des initiatives qui visent à créer des liens avec l'industrie et en proposant une offre de conférences sur les différents métiers du secteur. Ainsi, les étudiants seront mieux outillés et informés pour faire le saut dans l'industrie.

Bourse d'excellence pour étudiants étrangers

Afin d'attirer de nouveaux talents dans l'écosystème québécois, le Fonds de recherche du Québec – Santé offre des bourses d'excellence pour des étudiants étrangers issus de tous les secteurs de recherche et qui désirent entreprendre ou poursuivre des études ou des activités de recherche au Québec. Ce programme permet de soutenir l'internationalisation des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec, d'attirer les meilleurs chercheurs et étudiants étrangers en plus de favoriser le rayonnement des universités québécoises et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Encourager les entreprises à faire appel à la relève

Pour encourager les petites et moyennes entreprises à recourir à la relève pour combler leurs besoins en ressources humaines, le gouvernement entend financer une partie du salaire des candidats par l'intermédiaire du programme NovaScience, plus particulièrement de la mesure Soutien à l'emploi en recherche et en innovation.

D'autres initiatives pour encourager les entreprises à faire appel à la relève

Stages d'innovation en entreprise

Les stages en entreprise sont un élément essentiel pour attirer, retenir et intégrer la main-d'œuvre d'ici et d'ailleurs dans les entreprises du Québec. Ils soutiennent également la productivité des entreprises et contribuent à leur réussite. À cet effet, la mesure Stages d'innovation en entreprise, en partenariat avec les programmes de Mitacs, encourage les entreprises à collaborer avec les étudiants postsecondaires, les stagiaires postdoctoraux et les chercheurs pour relever des défis d'innovation.

Bourse Tremplin — Stage en milieu de pratique

Le Fonds de recherche du Québec – Santé soutient des stages permettant aux étudiants des cycles supérieurs d'acquérir de multiples compétences et d'explorer le transfert de ces compétences vers des emplois « hors recherche ». Le programme Tremplin favorise ainsi la collaboration entre le milieu universitaire de la recherche et les organisations des secteurs public, parapublic et privé. Il favorise également l'employabilité des étudiants et des étudiantes aux cycles supérieurs.

Source : Ethnocare



Mesure 4

Former une main-d'œuvre adaptée aux besoins de l'industrie

L'avènement de nouvelles technologies en sciences de la vie requiert une expertise et des compétences spécialisées de la part d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Une adéquation entre certaines compétences clés et la formation est nécessaire pour créer un bassin de talents qui répond davantage aux besoins de l'industrie.

Cerner les besoins de l'industrie

Le gouvernement du Québec, en partenariat avec les parties prenantes, doit s'assurer de pouvoir former des talents spécialisés grâce à une collaboration étroite avec l'industrie. Il souhaite ainsi appuyer des initiatives permettant de cerner les compétences requises en entreprise et encourager la mise en place de formations adaptées aux besoins réels de l'industrie.

Une main-d'œuvre adaptée aux besoins de la biofabrication

Les projets industriels de biofabrication exigent des compétences industrielles très spécialisées concernant des appareils sophistiqués utilisés dans un contexte réglementé. La disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée s'avère primordiale pour attirer des projets d'investissement privé. À cet effet, le gouvernement verse une subvention de 2,5 millions de dollars à l'Alliance canadienne pour la formation et le développement des compétences en sciences de la vie (CASTL) pour mettre sur pied un institut de formation québécois en biofabrication. Cet institut pourra répondre aux besoins d'une clientèle locale d'entreprises en biofabrication.

Réalisé en partenariat avec adMare BioInnovations, le projet de CASTL viendra appuyer le développement d'une offre de formation continue adaptée au secteur industriel de la biofabrication. CASTL a signé une entente exclusive pour la distribution canadienne des formations du National Institute for Bioprocessing Research and Training (NIBRT), situé en Irlande et souhaite ainsi implanter un réseau de centres de formation à travers le Canada.



Une table de concertation interministérielle

Les défis liés à la main-d'œuvre sont complexes et exigent une concertation et une cohérence gouvernementale et paragouvernementale. C'est dans ce contexte qu'une Table de concertation interministérielle⁸ sur la main-d'œuvre en sciences de la vie sera mise en place, sous la direction du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette table regroupera les principaux ministères et organismes gouvernementaux et paragouvernementaux concernés par les enjeux de relève et de main-d'œuvre en sciences de la vie. Parmi ceux-ci, notons le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère de l'Enseignement supérieur, les Fonds de recherche du Québec — Santé et Pharmabio Développement. Ce dernier agit comme comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des produits pharmaceutiques et biotechnologiques du Québec.

Cette table devra notamment établir des stratégies gouvernementales propres aux sciences de la vie pour faire face aux enjeux liés à l'attraction de la main-d'œuvre, à la formation initiale, à la formation continue et à la requalification tout au long de la vie professionnelle. Le but consiste à assurer l'adéquation entre la formation, le marché du travail et le transfert de connaissances.

8. La Table poursuivra les objectifs suivants :

- Déterminer les principales professions de ce secteur et les professions pour lesquelles le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévoit un déficit de main-d'œuvre sur un horizon de 5 ans.
- Définir les enjeux de main-d'œuvre dans ce secteur et établir les causes des difficultés de recrutement.
- Connaître les parcours de qualification, en formation initiale et en formation continue, qui mènent aux professions de ce secteur.
- Déterminer les solutions possibles pour que le secteur dispose de la main-d'œuvre dont il a besoin et les responsables de la mise en œuvre de ces solutions.



FreeO₂

MODE FreeO₂

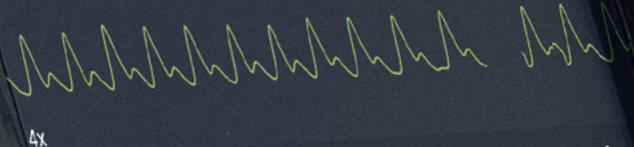
ALIMENTATION SUR BATTERIE

DÉBIT O₂
0.5
L/min

SpO₂
97
%

87
/min

--
/min



4x

- Surveillance
- Traitement
- Alarmer
- Tendances
- Configuration

OxyNov

10 bar max.
0 - 20 l/min

IN

O₂

Axe 3

Soutenir la création et la croissance d'entreprises innovatrices

Le gouvernement du Québec souhaite favoriser la création et la croissance d'entreprises innovatrices dans le secteur des sciences de la vie. Pour ce faire, il entend :

- Renforcer l'offre d'infrastructures et d'accompagnement.
- Assurer la continuité de la chaîne de financement.

INTERVENTION FINANCIÈRE 2022-2025	INVESTISSEMENT TOTAL (PUBLIC/PRIVÉ) 2022-2025
91 M\$	282 M\$

Mesure 5

Renforcer l'offre d'infrastructures et d'accompagnement

Des infrastructures partagées à la fine pointe de la technologie

Les jeunes pousses doivent utiliser leur capital de manière efficace. Dans ce contexte, l'accès à des locaux et à des infrastructures partagées représente un atout majeur. Elles peuvent ainsi se concentrer davantage sur leurs activités de recherche et développement. De plus, le fait de bénéficier d'un écosystème de proximité avec d'autres entreprises de milieux pluridisciplinaires permet un plus grand réseautage qui génère de nouvelles occasions d'affaires et technologiques.

Certaines infrastructures partagées existent déjà. Toutefois, elles sont au maximum de leur capacité et sont peu présentes ou inexistantes dans certaines régions à l'extérieur de la grande région métropolitaine. C'est pourquoi le gouvernement entend soutenir des projets visant des infrastructures partagées et spécialisées et le maintien d'équipements pour des organismes sectoriels ou des incubateurs et des accélérateurs de l'écosystème dans plusieurs régions du Québec.

Un accompagnement spécialisé pour les jeunes pousses en développement

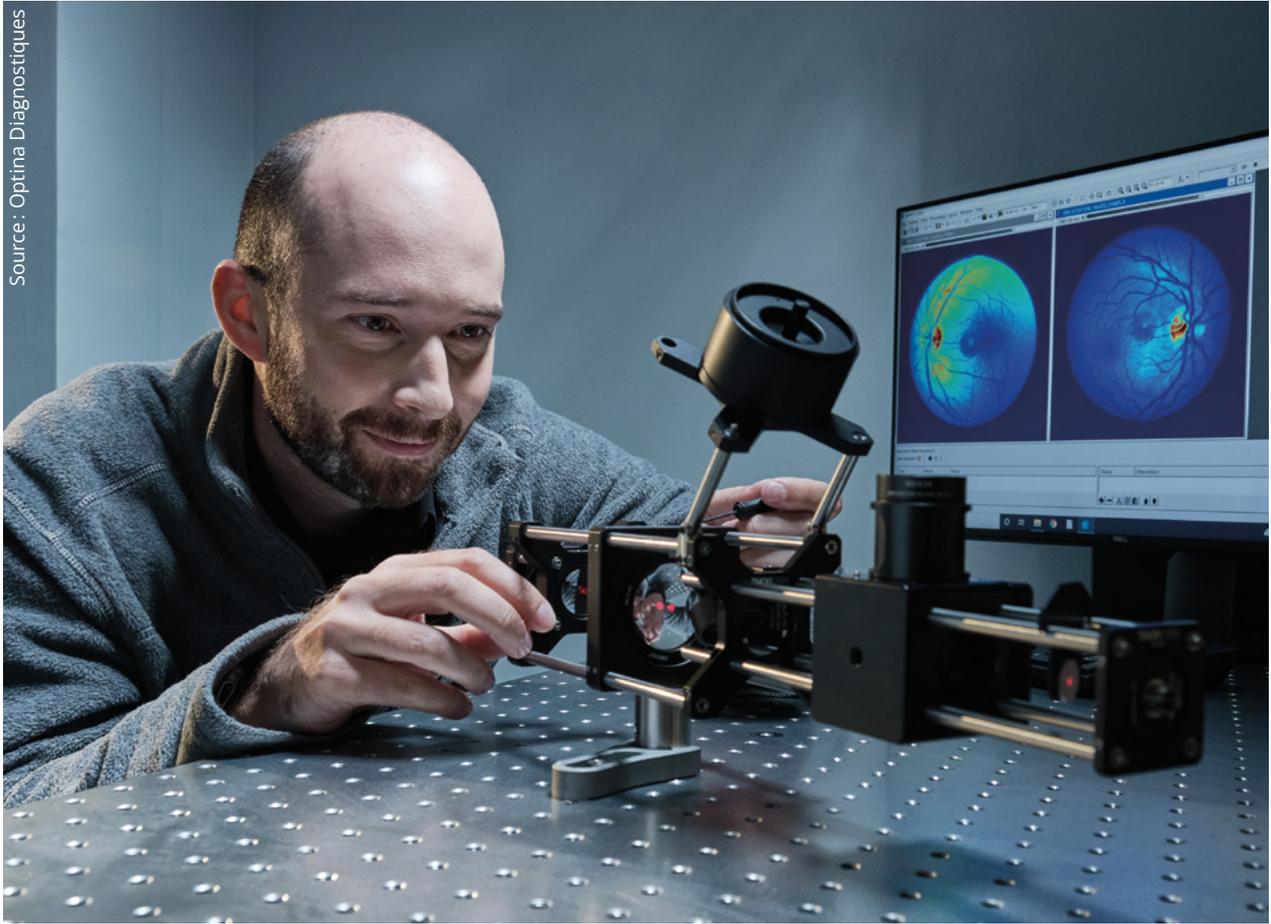
Le Québec dispose d'un riche écosystème d'organismes experts dans l'accompagnement de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (jeunes pousses). Il leur offre des services d'incubation et d'accélération de qualité, en plus de leur donner accès à un vaste réseau de conseillers, de mentors, d'investisseurs et de spécialistes prêts à les aider dans leurs démarches en matière de recherche, de propriété intellectuelle, de commercialisation et de réglementation. Un appui additionnel est prévu pour soutenir les activités des incubateurs et des accélérateurs québécois en sciences de la vie.

Afin d'apporter un complément aux services offerts dans les incubateurs et accélérateurs, le gouvernement souhaite soutenir financièrement les jeunes entreprises technologiques très innovantes, en phase de précommercialisation, pour qu'elles aient recours à des services spécialisés et à des infrastructures et plateformes partagées. Les jeunes entreprises québécoises pourront ainsi profiter de services autrement réservés aux entreprises matures. Cette initiative favorisera leur développement, voire leur maintien au Québec lors des étapes subséquentes de leur développement.

Création d'un consortium d'accélérateurs et d'incubateurs

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation appuie la création d'une offre de services conjointe de la part des incubateurs et des accélérateurs, spécialisée et axée sur les besoins des jeunes pousses en sciences de la vie, y compris celles en intelligence artificielle dans le domaine de la santé. Ainsi, un montant de 2 millions de dollars sur trois ans permettra de :

- bonifier l'offre de services des incubateurs et des accélérateurs en sciences de la vie ;
- constituer un réseau d'incubateurs et d'accélérateurs spécialisés dans le secteur ;
- mieux préparer, en amont, les fondateurs de jeunes pousses du secteur à nouer des liens d'affaires avec l'écosystème des sciences de la vie, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde ;
- créer un service de partage de ressources en sciences de la vie entre les organismes partenaires du projet.



Mesure 6

Assurer la continuité de la chaîne de financement

Des années 2017 à 2021, les investissements en capital de risque en sciences de la vie au Québec ont totalisé plus de 1,9 milliard de dollars. Cette somme représente 37 % des investissements totaux canadiens dans le secteur¹⁰. Or, le développement et la croissance d'entreprises nécessitent l'accès à une offre continue de financement, en particulier pour les entreprises innovantes qui sont au stade de l'amorçage ou dans une phase d'expansion accélérée. Il en va de même pour certains sous-secteurs pour lesquels la disponibilité de capitaux est relativement moins importante, comme les technologies médicales.

10. Québec Venture Capital and Private Equity Market Overview 2021.

Initiatives récentes en capital d'investissement

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place et soutient plusieurs initiatives récentes en capital d'investissement en collaboration avec Investissement Québec. Elles répondent à des besoins de financement particuliers et grandissants du secteur :

- Une part importante du capital du Fonds d'investissement Eurêka, d'une valeur de 100 millions de dollars, sera investie dans des entreprises au stade du préamorçage.
- Un partenariat de 150 millions de dollars avec le Fonds de solidarité FTQ soutiendra le financement dans les entreprises du secteur des sciences de la vie.
- Une participation au financement du fonds de capital de risque Amplitude I viendra soutenir la création, le démarrage et la croissance des entreprises du secteur des sciences de la vie, particulièrement en médecine de précision.
- Une participation au financement du Fonds CTI Sciences de la vie III permettra de réaliser des investissements dans des entreprises innovantes, notamment dans le domaine biothérapeutique ainsi que dans les secteurs des technologies médicales et des technologies de l'information en matière de santé.

Un volet biopharmaceutique du programme Impulsion PME

Le programme Impulsion PME est doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027. Il a notamment pour objectif de favoriser l'accès à du capital d'investissement au stade de l'amorçage pour les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de développement.

Il s'avère particulièrement difficile d'obtenir du financement pour la phase de précommercialisation puisqu'elle est hautement risquée. Le programme vise à produire un effet de levier pour attirer des investisseurs privés en amont de la chaîne de financement. De plus, il apporte une valeur ajoutée pour chaque entreprise en impliquant une entité d'accompagnement, une entité référente et un investisseur reconnu. Ensemble, ces partenaires rehaussent la qualité des candidatures et optimisent les chances de succès des entreprises qui obtiennent du financement dans le cadre du programme.

Pour répondre davantage aux besoins plus élevés en capitaux et mieux tenir compte du long cycle de développement d'un médicament, le gouvernement du Québec entend ajouter un volet biopharmaceutique au programme Impulsion PME. Ce nouveau volet permettra notamment d'augmenter les probabilités que les entreprises traversent la période cruciale de la précommercialisation pour pouvoir ultimement intéresser des investisseurs privés.

BioMed Propulsion : un programme renouvelé

Le programme BioMed Propulsion a permis de soutenir plusieurs entreprises québécoises à haut potentiel. Des interventions du gouvernement du Québec totalisant près de 43 millions de dollars ont généré des investissements privés de plus de 180 millions de dollars.

Ce programme offre un appui financier aux entreprises de biotechnologies et de technologies médicales ayant déjà franchi les premiers stades de leur développement. Il facilite aussi le maillage avec des partenaires investisseurs et stratégiques, ce qui favorise l'émergence de nouveaux fleurons québécois.

Le gouvernement du Québec entend renouveler le programme en le dotant d'une enveloppe de 50 millions de dollars.

Investissement Québec

Investissement Québec contribue à bâtir au Québec des entreprises de classe mondiale en sciences de la vie. Avec la création et le développement d'une équipe consacrée au secteur, Investissement Québec ajoute à son offre de financement et d'accompagnement une stratégie d'investissement direct en équité dans les entreprises. Cette stratégie est basée sur trois approches :

1. Solidifier la chaîne de financement dans le secteur de la biotechnologie, de la découverte jusqu'aux études cliniques.
2. Comblent des lacunes dans la chaîne de financement dans les secteurs des technologies médicales et du diagnostic en mettant l'accent sur la commercialisation de produits approuvés ou en voie de l'être.
3. Soutenir le développement et la croissance de compagnies dominantes dans les segments porteurs de l'industrie.

Cet engagement devrait se traduire par des interventions financières d'environ 200 millions de dollars sur un horizon de trois ans en provenance des fonds propres d'Investissement Québec.

La Stratégie québécoise des sciences de la vie s'en trouve ainsi bonifiée.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises : un soutien aux entreprises stratégiques d'ici

Le gouvernement du Québec s'est engagé à mieux accompagner les entreprises stratégiques, y compris celles du secteur des sciences de la vie, dans la gestion de leur croissance. Il entend de plus assurer la protection des sièges sociaux au Québec. À cette fin, le plan budgétaire 2019-2020 annonçait une enveloppe de 1 milliard de dollars consacrée au Fonds pour la croissance des entreprises québécoises.

Le Fonds soutient les entreprises qui exercent leurs principales activités au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie québécoise.

Il vise, entre autres choses, à protéger les sièges sociaux au Québec.



Source : Delpharm Boucherville

Axe 4

Attirer et concrétiser des projets d'investissement

Dans la foulée de la pandémie de la COVID-19, de nombreux pays ont pris conscience de l'importance stratégique de leur secteur des sciences de la vie. Une forte concurrence se dessine ainsi pour attirer les nouveaux projets et investissements. Dans ce contexte de concurrence mondiale accrue, le Québec doit demeurer attractif et maintenir sa position enviable sur l'échiquier international. Pour y parvenir, le gouvernement entend miser sur les forces de l'écosystème des sciences de la vie afin de :

- Renforcer les capacités industrielles du Québec.
- Promouvoir les forces et les succès de l'écosystème québécois à l'international.

INTERVENTION FINANCIÈRE 2022-2025	INVESTISSEMENT TOTAL (PUBLIC/PRIVÉ) 2022-2025
396,6 M\$	1 543,2 M\$

Mesure 7

Renforcer les capacités industrielles du Québec

Le Québec possède une capacité de production locale au sein des entreprises pharmaceutiques innovantes, des entreprises pharmaceutiques génériques et de biosimilaires, des entreprises de fabrication à contrat et des entreprises en technologies médicales.

Des années 2016 à 2020, le produit intérieur brut (PIB) du secteur de la fabrication de produits pharmaceutiques a enregistré une croissance annuelle moyenne de 9,7 % pour s'établir à plus de 2,1 milliards de dollars. Cette somme représente 0,6 % du PIB du Québec¹¹. De plus, des années 2007 à 2020, les exportations de produits pharmaceutiques du Québec ont progressé à un rythme moyen de 6,1 %. Leur progression a surpassé la croissance des importations, qui a atteint 5,8 %¹².

La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière l'importance stratégique de disposer de capacités de production locale, notamment en matière de vaccins, de produits biopharmaceutiques, d'équipements médicaux et d'équipements de protection individuelle. Le Québec souhaite renforcer sa capacité manufacturière et prévoit quatre actions pour y parvenir :

1. Appuyer les projets d'investissement stratégiques.
2. Accélérer la transformation numérique.
3. Soutenir l'initiative Médicaments Québec.
4. Développer et consolider de nouvelles filières industrielles.

Un appui de 375 millions de dollars pour les projets d'investissement stratégiques

Avec une aide financière majeure de 375 millions de dollars sur trois ans, le gouvernement du Québec entend soutenir les entreprises du secteur des sciences de la vie qui souhaitent augmenter leur capacité de production, acquérir de nouvelles capacités ou moderniser leurs installations afin d'accroître leur productivité.

Cette mesure vise à la fois les entreprises manufacturières existantes et les entreprises étrangères qui souhaitent s'installer au Québec. Grâce à ces investissements, le gouvernement entend générer, au cours des trois prochaines années, des projets privés de 1,5 milliard de dollars en technologies médicales et en biopharmaceutique, notamment en matière de vaccins.

11. Statistique Canada.

12. Institut de la statistique du Québec.

Une accélération de la transformation numérique des entreprises

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place l'Offensive de transformation numérique dans l'objectif de sensibiliser et d'accompagner les entreprises de tous les secteurs d'activité ainsi que de les soutenir dans leurs démarches de transformation numérique. Dans le secteur des sciences de la vie en particulier, le gouvernement entend soutenir un projet collaboratif qui s'articulera autour d'activités de sensibilisation et d'accompagnement. Il veut ainsi permettre aux entreprises du secteur d'accélérer leur virage numérique et d'accroître leur compétitivité.

Un soutien à Médicament Québec

En contexte de pandémie, le gouvernement du Québec a alloué 13 millions de dollars à l'initiative Médicament Québec. Cette initiative vise à mettre à profit toute l'expertise universitaire et collégiale de même que le parc d'infrastructures rattaché à la filière du médicament pour :

- accroître l'autonomie du Québec en matière de découverte, de développement et de production d'ingrédients actifs entrant dans la composition des médicaments ou des vaccins ;
- intégrer l'intelligence artificielle dans le processus de découverte et de développement ;
- favoriser les partenariats avec les entreprises pharmaceutiques innovantes, génériques et biotechnologiques ainsi qu'avec les entreprises de fabrication ou de recherche contractuelle.

La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation renforcera la contribution que le gouvernement verse à Médicament Québec pour favoriser l'attraction d'entreprises et leur participation aux projets collaboratifs.

L'initiative prévoit aussi le soutien d'une gamme élargie d'activités porteuses, notamment dans le domaine des vaccins et des technologies d'utilisation de l'acide ribonucléique messager (ARNm).

Développer et consolider de nouvelles filières industrielles

Le Québec doit prioriser le développement de nouvelles filières industrielles, surtout dans des créneaux d'avenir. Une cellule concertée de prospection d'investissements en sciences de la vie a été mise en place dans le cadre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2022. Elle poursuivra ses travaux afin de cerner les occasions stratégiques pour le développement de nouvelles filières industrielles. Elle privilégiera une approche ciblée et personnalisée auprès de toutes les entreprises en priorisant celles qui se spécialisent dans les créneaux suivants :

- la médecine de précision ainsi que les thérapies cellulaires et géniques ;
- les vaccins ;
- les technologies d'ARNm ;
- l'intelligence artificielle appliquée au diagnostic et à la santé.

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation coordonne les activités de cette cellule. Elle regroupe présentement des représentants d'Investissement Québec, de Montréal International, de Québec International et de Sherbrooke Innopole.

Appuyer les efforts de réduction de l’empreinte environnementale

Pour les entreprises, l’adoption de technologies propres implique généralement un investissement important. De plus, le délai de récupération s’avère plus long que pour un investissement traditionnel. Le gouvernement du Québec s’engage à aider les entreprises québécoises à acquérir et à mettre en place des technologies propres. Au moyen du programme ESSOR, il soutiendra donc les projets d’investissement qui favorisent une réduction notable de l’empreinte environnementale. Des programmes multisectoriels permettront aussi d’appuyer des initiatives visant l’implantation de projets d’économie circulaire en sciences de la vie.

Mesure 8

Promouvoir les forces et les succès de l’écosystème québécois à l’international

Afin d’accroître les investissements privés étrangers, le Québec doit mieux mettre en valeur ses talents et ses attraits. C’est dans cet objectif que le gouvernement souhaite parfaire son image de marque à l’international et y réaliser des activités de promotion ciblée.

Parfaire l’image de marque à l’international

La mise en valeur des atouts et des forces du Québec est essentielle pour attirer des investissements privés. À cet effet, un réseau de promotion des sciences de la vie a été mis en place, dont font partie notamment le ministère de l’Économie et de l’Innovation, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et Investissement Québec International. L’engagement important des acteurs du secteur des sciences de la vie a notamment permis de lancer l’image de marque du Québec à l’international en sciences de la vie (*The Coolest Hotspot — TCH, Ça se passe ici!*).

Le gouvernement entend intensifier la promotion du secteur, notamment par l’entremise du Réseau de promotion des sciences de la vie. Cet investissement permettra, entre autres choses :

- la création d’un contenu différencié et adapté aux secteurs d’avenir, tels que la thérapie génique et cellulaire ainsi que les thérapies à base d’ARNm ;
- une promotion accrue du Québec dans des foires et des salons internationaux ;
- l’accueil de journalistes étrangers et la publication d’articles dans des revues spécialisées.

The Coolest Hotspot

L'initiative *The Coolest Hotspot* représente tout l'écosystème dans le but de promouvoir ses forces et d'attirer des investissements. Regroupant des partenaires de l'industrie, des agences locales de développement économique et de promotion de l'investissement ainsi que des organismes de recherche, *The Coolest Hotspot* vise à faire rayonner l'écosystème québécois des sciences de la vie pour accroître sa visibilité sur la scène internationale. thecoolerhotspot.com/fr

Réaliser des activités de promotion ciblée

La Stratégie a appuyé la mise sur pied d'un processus pour l'accueil des acteurs clés avec les agences de développement économique. Ainsi, depuis l'année 2017, près de 20 activités d'accueils d'intervenants de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales ont eu lieu. Ces efforts ont engendré des retombées probantes, notamment dans le secteur de l'intelligence artificielle. Ils seront poursuivis afin de préparer des programmes de visite adaptés aux besoins des entreprises étrangères. Un réseau de ressources dans des organismes clés sera mis en place afin de faciliter et d'accroître le nombre d'activités d'accueil.



**QUÉBEC – SCIENCES DE LA VIE
& TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ**



Source: OpSens inc.

Axe 5

Stimuler la commercialisation des innovations

L'accès aux marchés représente le principal moteur de croissance des entreprises. Dans sa Vision économique 2021, le gouvernement du Québec a exprimé son engagement à favoriser l'accès aux marchés locaux et à soutenir les exportations afin de stimuler la croissance des entreprises d'ici.

Chaque année, l'industrie développe des innovations prometteuses pour répondre aux besoins des systèmes de santé, alors que d'autres présentent une valeur clinique plus marginale. Afin de pénétrer les différents marchés, l'entreprise doit préalablement démontrer la valeur clinique et socio-économique de son innovation aux instances en évaluation des technologies en santé, aux agents payeurs publics et privés et aux systèmes de santé.

Le gouvernement aidera les entreprises à atteindre les marchés locaux, nationaux et internationaux au moyen de deux mesures :

- Soutenir la commercialisation locale des innovations.
- Accompagner les entreprises québécoises dans leurs projets d'exportation et d'internationalisation.

INTERVENTION FINANCIÈRE 2022-2025	INVESTISSEMENT TOTAL (PUBLIC/PRIVÉ) 2022-2025
19,6 M\$	23,6 M\$

Mesure 9

Soutenir la commercialisation locale des innovations

L'accès au marché québécois est souvent une première étape qui permet à une entreprise de conquérir les marchés nationaux et internationaux. En plus d'apporter des bénéfices économiques directs, le marché local offre aux entreprises innovantes une visibilité qui met en valeur les talents, le savoir-faire et les ressources d'ici.

Pour le système de santé, l'achat local présente des avantages indéniables. Il peut augmenter la résilience de la chaîne d'approvisionnement et favoriser l'acquisition de produits innovants plus efficaces et mieux adaptés au contexte québécois. De plus, il représente une occasion de diminuer l'empreinte écologique de l'industrie en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises, et dans certains cas, à la fabrication.

Le gouvernement du Québec souhaite aider les entreprises québécoises à accéder au marché local dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics. Il entend aussi conférer au système de santé et des services sociaux un rôle d'innovateur et de moteur économique au bénéfice des patients et de la société. Les actions proposées correspondent aux objectifs du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Accélérer l'intégration des innovations québécoises à haut potentiel de valeur

Le Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux a pour mission d'établir une vision et d'orienter les stratégies et les activités en matière d'innovation. Il coordonne les efforts pour accélérer l'adoption des innovations dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il agit comme une interface privilégiée avec plusieurs acteurs du milieu. Le gouvernement du Québec entend donc maintenir et accroître la capacité d'action du Bureau de l'innovation.

De plus, afin d'accélérer l'adoption des innovations dans le réseau de la santé et des services sociaux, le Comité stratégique d'innovation, une instance décisionnelle, sera créée au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les membres du Comité incluront des présidents-directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux ainsi que des sous-ministres adjoints du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le but de cette instance sera notamment de simplifier les démarches pour les innovateurs. Une série d'actions servant de leviers seront menées pour orienter les innovateurs dans leurs démarches de commercialisation, notamment les suivantes :

Faire connaître les besoins

L'acquisition des innovations par le système de santé est basée sur le besoin. Afin d'orienter le développement de l'innovation et d'améliorer l'accès des entreprises au marché public de la santé, le Bureau de l'innovation diffusera une cartographie des besoins et des priorités du réseau, de même qu'une interface numérique dynamique des innovations en cours d'évaluation ou de développement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Financer les démonstrations et vitrines en milieu réel de soins

Afin d'appuyer les visées du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, l'industrie sera appelée à concevoir des solutions technologiques qui répondent aux défis prioritaires. Le gouvernement du Québec, en collaboration avec MEDTEQ+, soutiendra le renforcement des chaînes d'approvisionnement locales au bénéfice du système de santé sous forme d'appels de projets. Ce soutien permettra de réaliser des projets de démonstration et de vitrines en milieu réel de soins afin d'évaluer la valeur globale des innovations québécoises aux fins de commercialisation.

Le Comité stratégique d'innovation établira les thèmes des appels en fonction des défis prioritaires.

Les établissements du Réseau d'évaluation et de l'innovation en santé (REIS) fourniront également leur expertise pour la réalisation de projets d'évaluation en lien avec la gouvernance de l'innovation du ministère de la Santé et des Services sociaux. La Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 soutiendra également des projets d'innovation organisationnelle qui viseront notamment à faciliter l'intégration des innovations industrielles.

Commercialiser les innovations québécoises pour le marché local

Les entreprises du secteur des sciences de la vie doivent naviguer à travers des processus complexes et variés afin d'accéder aux marchés publics. Un outil Web sera mis en place pour les accompagner dans l'adoption et la mise à l'échelle de leur innovation. Afin d'appuyer ses efforts et d'assurer une réflexion en continu, le Bureau de l'innovation poursuivra les travaux du Comité d'approvisionnement innovant avec le Secrétariat du Conseil du trésor et les autres parties prenantes.

La nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics

La Stratégie gouvernementale des marchés publics, annoncée par le gouvernement du Québec en février 2022, vise à favoriser l'achat de biens et de services québécois par l'entremise des contrats des organismes publics.

Au cours des prochaines années, le gouvernement souhaite atteindre les buts suivants :

- Dynamiser les marchés publics concernés par la Loi sur les contrats des organismes publics et les faire évoluer afin qu'ils reflètent les priorités gouvernementales en matière d'achat québécois et d'acquisitions responsables.
- Favoriser l'innovation dans les marchés publics.
- Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises et augmenter la proportion de contractants qui viennent des régions du Québec.
- Rendre les processus d'acquisition plus performants, en incitant les organismes publics à tirer profit de toutes les possibilités offertes par le cadre normatif et en valorisant l'information de gestion.

Développer des approches innovantes d'évaluation des technologies de la santé

Le gouvernement du Québec a soutenu d'importants travaux méthodologiques de l'INESSS visant à adapter et à optimiser les modes d'évaluation des technologies de rupture. L'INESSS appuie ainsi la mission du Bureau de l'innovation en évaluant la valeur ajoutée, avant leur implantation, de certaines technologies de rupture ou de technologies innovantes ayant des répercussions importantes. L'évaluation peut aussi se faire après l'implantation.

L'unité mise en place grâce au soutien de la présente Stratégie poursuivra ses activités d'évaluation selon la vision et les orientations établies par le Comité stratégique d'innovation. Le ministère de la Santé et des Services sociaux soutiendra de manière continue les activités d'évaluation visant à guider les décisions de remboursement ou de couverture publique des technologies non pharmaceutiques par l'INESSS.

De plus, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 favorisera la mise au point d'une méthodologie adaptée à l'évaluation précoce des innovations. À terme, cette méthodologie permettra d'évaluer la pertinence de l'innovation et de préciser les informations que l'on doit collecter. Ces activités appuieront les interventions gouvernementales auprès de l'industrie.

Accélérer l'accès aux médicaments innovants

Le processus d'approbation des médicaments et des thérapies innovantes est bien défini et implique différentes organisations appelées à intervenir dans l'approbation de la mise en marché et les décisions sur le remboursement. Il comporte plusieurs étapes pouvant entraîner des délais avant l'inscription sur la Liste des médicaments et le remboursement.

Encourager les efforts continus de l'INESSS en évaluation des médicaments

Depuis cinq ans déjà, l'INESSS réalise près du tiers des évaluations de médicaments aux fins d'inscription sur la Liste des médicaments au Québec avant même que Santé Canada n'ait rendu sa décision de commercialiser le produit.

L'INESSS participe à la voie « alignement » prévue par Santé Canada, qui permet aux fabricants de déposer, quasi simultanément, des soumissions à Santé Canada, à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) et à l'INESSS. Ces options permettent aux entreprises d'accélérer l'évaluation de leurs thérapies innovantes.

L'INESSS poursuivra ses efforts afin de réduire les délais entre l'émission de l'avis de conformité par Santé Canada et les recommandations d'inscription sur la Liste des médicaments au Québec. Il continuera d'affiner ses processus, de mettre à jour son guide de soumission et d'exigences envers les fabricants, autant sur le plan clinique que sur le plan économique, afin notamment de s'adapter constamment à la complexité croissante des évaluations. Il portera aussi un regard sur le désinvestissement pour les produits devenus désuets avec le temps.

Soutenir la compétitivité du Québec pour l'inscription des médicaments à la suite de leur recommandation par l'INESSS

Le Québec peut se targuer d'offrir à sa population un des meilleurs accès aux médicaments en Amérique du Nord. En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01), chaque personne établie au Québec doit être couverte par un régime d'assurance médicaments public ou privé. Cette loi prévoit également des obligations minimales de couverture à l'ensemble des régimes privés, correspondant à la Liste des médicaments du Régime général d'assurance médicaments (RGAM).

En outre, la mesure dite du « patient d'exception » permet la couverture de médicaments qui ne sont pas inscrits sur la Liste des médicaments du RGAM, dans des circonstances particulières et exceptionnelles. Elle s'applique tant au régime public qu'aux régimes privés.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux entend consacrer les ressources nécessaires pour permettre au Québec de conserver sa position de leader canadien en matière de rapidité d'inscription pour les thérapies médicamenteuses innovantes. Des efforts seront notamment déployés pour réduire la période qui s'écoule entre la conclusion d'une lettre d'intention, entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) et un fabricant, et l'inscription subséquente du produit sur la Liste des médicaments du RGAM et la Liste des médicaments fournis en établissements.

De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux entend contribuer à la prise en charge d'un plus grand nombre de négociations de lettres d'intention sous l'égide de l'APP et à une meilleure documentation des délais de conclusion de ces négociations. Le Québec demeurera disposé à considérer de nouveaux modèles d'ententes d'inscription pour des thérapies innovantes prenant en compte l'atteinte de résultats thérapeutiques.

Mesure 10

Accompagner les entreprises québécoises dans leurs projets d'exportation et d'internationalisation

L'exportation offre aux entreprises québécoises de nouveaux marchés et des occasions d'assurer leur croissance. Elle crée de la richesse et contribue à soutenir plus de 1,1 million d'emplois au Québec. Les exportations (internationales et interprovinciales) du Québec représentent en moyenne 46 % de son PIB depuis les dix dernières années¹³. En 2020, les exportations des entreprises du secteur des sciences de la vie se chiffrent à 3,7 milliards de dollars. Cette somme représente 64,7 % des livraisons totales, ce qui dépasse la moyenne du secteur manufacturier, soit 56,3 %.

Pour réussir à exporter leurs produits et services, les entreprises en sciences de la vie ont besoin de bien connaître les marchés visés, d'élaborer une planification stratégique, d'établir des partenariats ou d'embaucher des experts ou des ressources locales. L'aménagement d'espaces ou l'acquisition d'entreprises à l'étranger peuvent également faire partie de la stratégie de croissance des plus grandes entreprises.

13. Institut de la statistique du Québec, modèle intersectoriel du Québec, données de 2016 et Institut de la statistique du Québec, compilation, Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère de l'Économie et de l'Innovation, septembre 2020.

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place deux programmes complémentaires pour accroître la présence des entreprises québécoises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation vise à accompagner les entrepreneurs qui désirent planifier et se préparer à l'exportation, à la consolidation ou à la diversification des marchés extérieurs. Le programme ESSOR, quant à lui, soutient la réalisation de démarches structurées et stratégiques concernant des projets d'internationalisation.

Investissement Québec International accompagne les entreprises, notamment celles du secteur des sciences de la vie, qui souhaitent accroître et diversifier leurs ventes de produits et services hors Québec. De l'évaluation du potentiel d'exportation d'un projet à l'accompagnement et au repérage d'occasions d'affaires en passant par la préparation et l'organisation de rencontres avec des acheteurs, l'offre de services d'Investissement Québec International, conjuguée à celle de ses partenaires, couvre toutes les étapes d'une démarche de développement de marchés. Pour ce faire, l'organisation peut compter, au Québec et à l'étranger, sur son équipe d'experts répartis dans plus de 30 bureaux dans 19 pays et 6 villes canadiennes. Ces bureaux relèvent du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC).

Par ailleurs, plusieurs outils permettront d'appuyer financièrement les projets d'exportation, de préparation à l'internationalisation ou d'internationalisation structurante à l'étranger pour favoriser l'exportation de leurs produits.

Conclusion

Bâtir au Québec un secteur des sciences de la vie dynamique est créateur de richesses sociale et économique. L'esprit d'innovation sous-jacent à l'évolution de ce vaste champ d'activité anime la vision d'une économie québécoise encore plus innovante et plus forte. La récente crise sanitaire a mis en lumière l'importance de bien se positionner à l'échelle mondiale tant en recherche qu'en développement et transfert ou qu'en production et distribution de produits et services de santé. La Stratégie québécoise des sciences de la vie appelle à plus de collaboration entre tous les acteurs, le réseau de la santé et des services sociaux, les centres de recherche ainsi que les entreprises et organismes concernés.

ANNEXE

La Stratégie québécoise des sciences de la vie – cadre financier 2017-2022 (faits saillants)

Le Québec s'est doté en 2017 de la Stratégie québécoise des sciences de la vie pour valoriser cette industrie clé de l'économie québécoise et en favoriser l'essor. Plusieurs actions concrètes ont alors été mises en place, en tenant compte de nouveaux modèles d'affaires axés davantage sur le partenariat, l'impartition et le développement de solutions intégrées.

Le premier cadre financier de la Stratégie représentait un investissement de 205 millions de dollars. Des crédits additionnels totalisant 186,5 millions de dollars s'y sont ajoutés depuis. Ils avaient été annoncés dans le Plan économique du Québec des mois de mars 2018 et 2020 ainsi que dans la mise à jour économique du mois de novembre 2020.

La grande majorité des mesures prévues en 2017 ont été mises en œuvre, et les principales cibles de la Stratégie sont en voie d'être atteintes, dont l'objectif de générer plus de 4 milliards de dollars en investissements privés¹⁴. Plusieurs réalisations majeures peuvent être mentionnées : la création d'outils de financement comme BioMed Propulsion et le Fonds d'accélération des collaborations en santé de même que la mise en place de CATALIS et du Bureau de l'innovation en santé et services sociaux. Le tableau suivant présente les objectifs de ces outils et du Bureau de l'innovation.

14. Les investissements privés 2017-2021 décrits dans la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2022 comprennent les investissements en recherche-développement du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le recensement des investissements en immobilisation soutenus ou non par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, les investissements en capital de risque, les autres retombées liées à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie et les investissements répertoriés par l'industrie.

MESURES PHARES	OBJECTIFS
CATALIS	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'expertise du Québec dans la conduite des études cliniques réalisées par les entreprises au Québec. • Faciliter la collaboration entre les différents acteurs du secteur des sciences de la vie. • Accélérer le développement de traitements novateurs.
Fonds d'accélération des collaborations en santé	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des initiatives ambitieuses afin d'améliorer et de renforcer les projets de collaboration publics et privés.
BioMed Propulsion	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les entreprises québécoises à des étapes critiques de leur croissance et assurer leur enracinement au Québec.
Bureau de l'innovation en santé et services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les attentes du réseau de la santé et des services sociaux. • Assurer la coordination des efforts d'intégration de l'innovation. • Appuyer la démonstration de valeur des innovations retenues et contribuer ainsi à la croissance et à la compétitivité du Québec.
Fonds de soutien aux innovations en santé et services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'adoption des technologies prometteuses en soutenant l'analyse des répercussions chez les cliniciens et les patients.

La Stratégie québécoise des sciences de la vie – cadre financier 2022-2025

La Stratégie québécoise des sciences de la vie est dotée d'une enveloppe de 211 millions de dollars, y compris de nouveaux crédits de 110 millions sur trois ans. Au cours de la même période, les entreprises du secteur pourront ainsi bénéficier d'interventions financières estimées à 569 millions de dollars, dont 375 millions financés par les crédits du Fonds du développement économique du Québec et 70 millions pour les programmes Impulsion PME et BioMed Propulsion. De plus, la contribution des fonds propres d'Investissement Québec s'élève à 200 millions de dollars.

AXES	NOUVEAUX CRÉDITS (M\$)				CRÉDITS ACTUELS (M\$)
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TOTAL 3 ANS	TOTAL 3 ANS
Axe 1 – Générer des synergies pour relever les grands défis de santé.	5,4	23,4	19,4	48,2	8,8
Axe 2 – Développer le capital humain et attirer les talents.	1,3	1,9	1,9	5,1	—
Axe 3 – Soutenir la création et la croissance d'entreprises innovatrices.	8,7	14,4	14,4	37,5	—
Axe 4 – Attirer et concrétiser des projets d'investissement.	1,6	2	2	5,6	85,8
Axe 5 – Stimuler la commercialisation des innovations.	3	3,3	7,3	13,6	6
GRAND TOTAL – Stratégie 2022-2025	20	45	45	110	100,6

